

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX TARN ET GIROU**

*Président : Alain BAILLÈS*

*Département de la Haute-Garonne*

*1 Place de la Mairie - 31380 MONTJOIRE*

*Tel : 05.61.84.98.08*

*Email : mairiedemontjoire@orange.fr – Site : <http://www.mairie-montjoire.fr>*

**COMPTE RENDU**  
**ASSEMBLEE GENERALE**  
**du 14 Novembre 2015 à 10h30**  
**en MAIRIE de MONTJOIRE**

**ORDRE DU JOUR :**

- I/ Approbation du rapport sur la qualité et le service de l'eau 2014.
- II/ Travaux AEP 2014 « Canalisation de transport ».
- III/ Modalités de représentation des Communes au sein du Syndicat.
- IV/ Travaux AEP 2016.
- V/ Périmètres de protection.
- VI/ Travaux divers.
- VII/ Affaires en cours.

Présents :

- Commune d'AZAS : **Mrs. RAINA** et **TOURET**
- Commune de BAZUS : **Mme BOULOUYS** et **Mr COURNEDE**
- Commune de BESSIERES : **Mr BEKAMLA**
- Commune de BUZET : **Mr. VINCENT**
- Commune de GEMIL : **Mr. VILLAMOR** et **Mr VELLO**
- Commune de LA MAGDELAINE : **Mr. GUALANDRIS** et **Mme NARDUCCI**
- Commune de MONTASTRUC : **Mr. GASC**
- Commune de MONTJOIRE : **Mr. BAILLÈS**
- Commune de MONTPILOT : **Mr LAURENS** et **Mr WENDLAND**
- Commune de PAULHAC : **Mme ANDRE**
- Commune de ROQUESERIERE : **Mr GENEVE** et **Mr MASSOU**
- Commune de SAINT JEAN LHERM : **Mme DECOSTERD**
- Commune de VILLEMATIER : **Mr. JILIBERT**

Procurations :

- Commune de MONTJOIRE : **Mme BUFFEL** à **Mr BAILLÈS**
- Commune de BESSIERES : **Mr SALIERES** à **Mr BEKAMLA**
- Commune de BUZET : **Mr WALCZYNA** à **Mr VINCENT**
- Commune de MONTASTRUC : **Mme MILLET** à **Mr. GASC**
- Commune de PAULHAC : **Mr. AZALBERT** à **Mme ANDRE**
- Commune de VILLEMATIER : **Mr CAMASSES** à **Mr. JILIBERT**

Absents :

- Commune de GARIDECH : **Mr PONCET**
- Commune de SAINT JEAN LHERM : **Mr BRAGATTO**

Excusés :

- Commune de GARIDECH: **Mr. THURIES**
- Commune de VILLARIES : **Mmes HEITZ** et **LARANT**

**AVANT PROPOS :**

Le bureau syndical s'est réuni le 2 Novembre 2015 à 18 heures 30 pour examiner les différents points de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale.

Étaient présents : Mrs BAILLÈS, AZALBERT, GUALANDRIS, MASSOU, VINCENT et Mme DECOSTERD.

## **I/ APPROBATION du RAPPORT sur la QUALITE du SERVICE et le PRIX de l'EAU de l'EXERCICE 2014.**

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'eau, un rapport sur la qualité de service et le prix de l'eau doit être présenté au comité syndical pour approbation.

Ce rapport comprend :

- 1- L'essentiel de l'année 2014.
- 2- La performance et l'efficacité opérationnelle du service.
- 3- Le patrimoine du service.
- 4- Les engagements de Véolia.
- 5- Le rapport financier du service.
- 6- Annexes.

Pour compléter ce bilan les délégués ont été destinataires du rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – Année 2014 dressé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Par ailleurs Monsieur BERNAT, pour Véolia, présente et explicite à l'Assemblée la synthèse du rapport d'activité 2014.

**Vote de l'Assemblée : après questions et débat le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau pour l'exercice 2014.**

## **II/ TRAVAUX A.E.P. Programme 2014 « Canalisations Interconnexion transport ».**

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 24 mars 2015 dans la Dépêche du Midi.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 Mai 2015 pour l'ouverture des plis.

Huit entreprises ont répondu :

- SPIECAPAG
- CEGETP
- QUERCY ENTREPRISE
- Groupement COUSIN PRADERE – EXEDRA
- SCAM TP
- Groupement SOGEA – GIESPER
- EIFFAGE

Le 9 Juin 2015, le Cabinet ARRAGON est entré en phase de négociation commerciale de 48 heures pour obtenir un rabais.

La commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le 23 Juin 2015 pour le choix de l'entreprise.

A la suite du rapport d'analyse des offres, le groupement COUSIN PRADERE/EXEDRA a été retenu pour les travaux d'un montant de 691 759€53.

Début Octobre le Syndicat a fait 4 demandes de prêt pour un montant de 400 000 €, échéance annuelle, pour une durée de 12, 15 et 20 ans:

- **SOCIETE FINANCEMENT LOCAL** devenue SFIL depuis Juin 2015. Celle-ci nous a renvoyé sur LA BANQUE POSTALE.  
Or la BANQUE POSTALE ne fait pas de prêt en deçà 500 000 euros.
- **CAISSE DES DEPOTS** : Ne fait pas de prêts inférieurs à 20 ans ni à taux fixe.  
Proposition unique sur 20 ans. Taux indexé sur le livret A + 0,75%.  
Le livret A est à 0,75%.
  - ➔ 20 ans : remboursement annuel – 1,75% -  
***Taux à 1,50% après négociation.***
- **CREDIT AGRICOLE** : 0,10% frais de dossiers.
  - ➔ 12 ans : remboursement annuel – 2,50% - Coût global : 67 938€20
  - ➔ 15 ans : remboursement annuel – 2,85% - Coût global : 97 162€25

***Suite à négociations : 387 500 €***

➔ 10 ans : 1,25% - Coût global : 24 952€20

➔ 15 ans : 1,70% - Coût global : 51 610€51

➔ 20 ans : 2% - Coût global : 82 484€32

➔ 25 ans : 2,20% - Coût global : 115 731€36

- **CAISSE EPARGNE** : 0,15% frais de dossiers. ***0,10% après négociations.***
  - ➔ 12 ans : remboursement semestriel – 2,40% - coût global : 62 739€92
  - ➔ 12 ans : remboursement annuel – 2,42% - coût global : 65 674€52
  - ➔ 15 ans : remboursement semestriel – 1,93% - coût global : 62 603€30  
***1,89% - coût global : 61 250€ après négociations***
  - ➔ 15 ans : remboursement annuel – 1,95% - coût global : 65 207€90  
***1,90% - coût global 63 466 € 55 après négociations.***
  - ➔ 20 ans : remboursement semestriel – 2,23% - coût global : 97 998€40
  - ➔ 20 ans : remboursement annuel – 2,25% - coût global : 101 136€60

**Vote de l'Assemblée** : après avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de réaliser un emprunt de 387 500 € auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- 10 ans pour un taux de 1,25%
- Frais de dossiers à 0,10%

**Monsieur VINCENT n'a pas pris part au vote.**

Les travaux ont démarré début Octobre. 55% de la pose a été réalisée par EXEDRA. Il reste à effectuer les travaux d'étanchéité.

Début de la semaine 47 COUSIN PRADERE prendra la suite.

Le raccordement au réseau existant se fera de nuit en concertation avec Véolia.

L'achèvement est prévu avant Noël.

### **III- REPRESENTATION DES COMMUNES → Nombre de délégués par commune**

Correspondance de Monsieur RAYSEGUIER jointe à la convocation.

Monsieur RAYSEGUIER, maire de BESSIERES, a contacté le syndicat à deux reprises concernant le mode de représentation des communes au sein du syndicat de l'eau et propose une nouvelle répartition similaire à la répartition existante pour les communautés de communes.

Pour ce faire le syndicat doit modifier ses statuts.

**Vote de l'Assemblée : Après questions et débat le Comité Syndical, à la majorité, décide de ne pas modifier les statuts du Syndicat et conserver en l'état le mode de représentation des communes.**

**Résultats du vote à bulletin secret :**

- **Votants : 25**
- **Pour la modification des statuts : 2**
- **Contre la modification des statuts : 23**

### **IV- TRAVAUX AEP 2016**

Un dossier de demande de subvention a été déposé au Conseil Départemental début Septembre.

Le Syndicat est en attente de la décision du Conseil Départemental.

Monsieur le Président rappelle les priorités du Syndicat :

- Remplacer le réseau amiante en privilégiant les endroits les plus fragiles, répertoriés à partir du nombre de ruptures constatées.
- Remplacer le réseau (si nécessaire et si financièrement possible) avant les urbanisations.  
Les maires doivent informer le Syndicat le plus tôt possible de leurs projets d'urbanisation.

Travaux envisagés pour 2016 :

- **Commune de VILLEMATIER : Renforcement route de Montjoire / RD 32.**

Suite aux écarts débits / pression et aux casses réseaux constatées fréquemment, il s'agit du renforcement et de la pose d'une conduite en fonte Ø200mm sur 1 350 ml avec la reprise de 28 branchements, mise en place de fontaineries diverses et reprise d'une antenne secondaire en PVC Ø40mm.

- **Commune de PAULHAC : renforcement Place « des Tilleuls » (Urbanisation).**

Il s'agit d'un renforcement AEP en PVC Ø110mm sur un linéaire de 200 ml sous chemin communal avec reprise de 16 branchements particuliers en Ø25mm, mise en place de fontaineries diverses et reprise d'une antenne secondaire en PVC Ø50mm.

- **Commune de SAINT JEAN LHERM : Renforcement route de Lagarde / RD 70.**

Il s'agit d'un renforcement AEP en fonte Ø150mm sur un linéaire de 2 400 ml sous une route départementale avec reprise de 7 branchements particuliers en Ø25mm.

- **Commune de PAULHAC : Renforcement route de Montjoire / RD 32.**

Suite aux écarts débits / pression et aux casse réseaux fréquemment constatées, il s'agit du renforcement et de la pose d'une conduite en fonte Ø200mm sur 450 ml avec la reprise de 10 branchements particuliers.

- **Commune de La MAGDELAINE sur TARN : Renforcement chemin « les Toulzas / les Graves » au lieu-dit « La Peyrolière ».**

Suite aux écarts débits / pression et aux casse réseaux fréquemment constatées, il s'agit du renforcement et de la pose d'une conduite en PVC 16 bars Ø200mm sur 340 ml avec reprise de 1 branchement particulier, mise en place de fontaineries diverses et reprise d'une antenne secondaire en PVC Ø50mm.

- **Commune de PAULHAC : renforcement Route de Crayssac.**

Suite aux écarts débits / pression et aux casses de réseaux fréquemment constatées, il s'agit du renforcement et de la pose d'une conduite en fonte Ø200mm sur 550 ml avec reprise de 5 branchements particuliers, mise en place de fontaineries diverses et reprise d'une antenne secondaire en PVC Ø40mm.

#### **V/ PERIMETRES de PROTECTION (suite).**

Le CODERS a eu lieu le 14 Octobre 2015.

Le cabinet ECTARE ainsi que Véolia représentaient le Syndicat.

Le projet d'arrêté a été délivré par Madame BILLOTE.

Celui-ci a été communiqué à Messieurs BAILLÈS, AZALBERT, LAFORGUE, le cabinet ECTARE pour d'éventuelles observations.

Sans réponse de notre part l'arrêté du CODERS sera validé tel quel.

Par contre comme l'arrêté est interdépartemental, une nouvelle réunion de CODERS doit avoir lieu le 19 novembre 2015 à la préfecture du Tarn.

#### **VI / TRAVAUX DIVERS**

Suite à des émanations d'ozone sur le site de l'usine de BUZET sur TARN des travaux d'étanchéité des dalles sont nécessaires.

Les travaux prévus comprennent les études préliminaires, la préparation du support, la mise en place des bandes élastomères sur les fissures et sur le pourtour des filtres et la mise en place de joints viton pour étanchéifier les trappes de visite. Ces travaux s'élèvent à 18 045 € HT.

#### **VII / AFFAIRES en COURS**

La défense incendie est une compétence mairie obligatoire (le Syndicat n'a pas le droit de prendre cette compétence).

VEOLIA indique pouvoir assurer la surveillance et l'entretien des poteaux incendie avec prestation cartographie.

Prix : 36 € / poteau / an

32 € / poteau / an dans le cas d'un groupement de communes.

Autres délégataires possibles : SAUR, LYONNAISE DES EAUX, SDEA ...